

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI.

Contrats des assistants d'enseignement artistique

Par délibération n°2014-179 en date du 17 Septembre 2014, le conseil municipal a validé le principe de la municipalisation de l'enseignement de la musique avec maintien des toutes les activités proposées.

Compte tenu de l'organisation et de l'activité des enseignements au sein de l'école de musique, il est nécessaire :
- De renouveler du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, les contrats arrivés à échéance le 31 août 2020.

Renouvellement des contrats d'Assistants d'enseignement artistique :

- 1 contrat en CDD de 5 heures par semaine : Chant variétés.
- 1 contrat en CDD de 5 heures 30 par semaine : Saxophone.
- 1 contrat en CDD de 8 heures 30 par semaine : Clarinette.
- 1 contrat en CDD de 12 heures par semaine : Violoncelle / musique de chambre.
- 1 contrat en CDD de 13 heures par semaine : Basse / contrebasse / orchestre.
- 1 contrat en CDD de 20 heures par semaine : Guitare.
- 1 contrat en CDD de 7 heures par semaine : Trompette / ensemble de cuivres.
- 1 contrat en CDD de 8 heures 30 par semaine : Piano.
- 1 contrat en CDD de 11 heures par semaine : Guitare / Musique actuelle
- 1 contrat en CDD de 15 heures 30 par semaine : Batterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats cités ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-213301195-20200701-2020-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020

Publication : 02/07/2020